

**Procès-Verbal  
du Conseil Intercommunal  
du 27 septembre 2023  
Salle communale de Lully**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2023
4. Assermentation des nouveaux.elles délégué.e.s
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Communications du Conseil d'établissement
8. Préavis N° 03/09.2023 – Budget ASIME 2024
  - a) Rapport de la Commission de Gestion
  - b) Discussion sur le rapport de la Commission de Gestion
  - c) Adoption des conclusions du Préavis N° 03/09.2023
9. Divers et propositions individuelles

**1) Accueil, Appel :**

Mme Christine Birarda, Présidente, ouvre la séance à 20h00 et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Sont présent.e.s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Vincent Dornier et Carole Ricbourg, *Aclens*, Maeva Früh et Yaël Roh Anzevui, *Bremblens*, David Lenoir et Tania Larequi, *Chigny*, Jacqueline Botteron et Anne-Sylvie Genoud, *Echichens*, Emile Tasev, *Lully*, David Guarna, Alexandre Desponds, Stéphane Dewarrat, Veronica Gaskell, Clémence Langone, *Morges*, Patricia Chabanel, *Romanel-sur-Morges*, Martine Blauth, *Tolochenaz*, Martine Gloor Chassot, *Vufflens-le-Château*, Fabienne Perrin, Noémie Tavel, *Vullierens*.

Sont présent.e.s du Comité de direction :

Mmes et MM. Andreas Sutter, Vincent Jacques, Sylvie Ciana, Giuseppe Biancaniello, Bertrand Duperrex et Laetitia Bettex.

Sont excusé.e.s :

Mmes et MM. Sylvie Nussbaum, *Codir*, Jean-Jacques Aubert, Julien Besuchet et Aliénor Vauthey, *Morges*, Fabienne Chapuis, *Romanel-sur-Morges*, Caridad Salome Perez, *Tolochenaz*.

Sont absents :

MM. Marc Lambrigger, *Morges*, Pierre Siegwart, *Vufflens-le-Château*.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

**2) Adoption de l'ordre du jour :**

Après sa lecture, l'ordre du jour est adopté par vote à main levée à l'unanimité.

**3) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2023 :**

Sa lecture n'étant pas demandée, il est accepté par vote à main levée à l'unanimité.

**4) Assermentation des nouveaux.elles, délégué.e.s :**

La Présidente ne procède à aucune assermentation.

**5) Communications du Bureau :**

La Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir corriger, dans l'entête du document du préavis, le numéro de ce dernier sur les pages 2 à 5 soit, Préavis 03/09.2023.

Elle demande aux délégué.e.s de prendre note des futures séances du Conseil intercommunal fixées au : 22 mai 2024 à Lully et 25 septembre 2024, lieu à définir.

La Secrétaire du Conseil communiquera les dates de séances pour la Commission de Gestion dès que l'agenda sera défini.

**6) Communications du Comité de direction :**

Le Codir n'a pas de communication à transmettre.

**7) Communications du Conseil d'établissement :**

Mme Sylvie Ciana, *Codir*, explique que le CET s'est réuni le 21 septembre dernier. Le quart parent propose de travailler sur le projet « prévention sur le harcèlement scolaire » dès 2024.

Elle explique également que la Secrétaire du CET ainsi qu'elle-même démissionnent pour la fin de l'année. Il sera donc nécessaire de trouver une Secrétaire et un délégué pour le quart-autorité.

**8) Préavis N° 03/09.2023 – Budget ASIME 2024**

- a) **Rapport de la Commission de Gestion**
- b) **Discussion sur le rapport de la Commission de Gestion**
- c) **Adoption des conclusions du Préavis N° 03/09.2023**

M. Stéphane Dewarrat, Président-rapporteur de la Commission de Gestion lit les conclusions du rapport favorable au Préavis N° 03/09.2023.

Mme Anne-Sylvie Genoud, *Echichens*, demande un complément d'information sur :

*Document : Préavis N° 03/09.2023, Page 2, sous « commentaires », Point N° 4 – « projet d'importance dans le cadre du CET, CHF 5'000.00 ».*

Mme Sylvie Ciana, *Codir*, confirme que le projet est bien celui cité plus haut « prévention sur le harcèlement scolaire ». Le Codir souhaite ainsi saluer et encourager l'initiative du quart-parent, d'où l'augmentation exceptionnelle à CHF 20'000.00 de ce poste pour 2024.

La Parole n'étant plus demandée, la Présidente lit les conclusions du Préavis N° 03/09.2023.

*Conclusions du Préavis N° 03/09.2023 :*

**Le Conseil Intercommunal de l'ASIME**

- **Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour l'exercice 2024 et du Préavis N° 03/09.2023 – Budget de l'exercice 2024 du Comité de direction,**
- **Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**Décide :**

**D'adopter le budget pour l'exercice 2024 tel que présenté par le Comité de direction, pour un montant global de CHF 12'956'626.**

Le Préavis N° 03/09.2023 est approuvé par vote à main levée à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission de Gestion pour son travail.

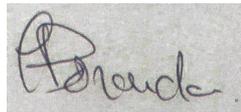
**9) Divers et propositions individuelles :**

M. Stéphane Dewarrat, *Morges*, parle au nom de la Commission de Gestion qui souhaiterait fixer une rencontre avec le Codir début 2024 pour faire une visite sur un site et parler de l'année à venir.

La parole n'étant plus demandée la Présidente clôt la séance à 20h19 et invite l'assemblée au verre de l'amitié.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente :

Handwritten signature of Christine Birarda in black ink on a light-colored background.

Christine Birarda

La Secrétaire :

Handwritten signature of Corinne Bovet in black ink on a light-colored background.

Corinne Bovet